



**EXTRAIT DE DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL  
du 29 juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois le 29 juin à 14h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, à Rennes 2d allée Jacques Frimot, sous la Présidence de Monsieur Joseph BOIVENT.

Etaient présents : Messieurs Joseph BOIVENT, Teddy REGNIER, Michel DEMOLDER, André LAITU, Jean RONSIN, Jean-François MONNIER (suppléant CEBR), Christophe LECOMTE (Suppléant SIEFT), Jean-François RICHEUX, Rémi PITRE, Patrick HERVIOU, Georges DUMAS

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Mesdames Emmanuelle ROUSSET, Marie-Edith MACE  
Messieurs Jean-Claude BELINE, Christian SORIEUX, Guillaume PERRIN, Régis GEORGET, Marcel LE MOAL, Yann SOULABAILLE

Pouvoir : de Monsieur Guillaume PERRIN à Monsieur Jean-François RICHEUX

Assistaient également : Madame Ségolène NEYRET - Le GORGEU payeuse Départementale, Monsieur Antoine DECONCHY, et Mme Véronique PERRATON du SMG-Eau35

Secrétaire de séance : Patrick HERVIOU

Nombre de Membres du Comité présents : 11

Nombre de Membres du Comité votants : 12

Date de la convocation : le 23 juin 2023

**ADMINISTRATION GENERALE**

**N°23/06-06 Financement à 80% des travaux inscrits au schéma départemental AEP**

## Comité syndical du 29 juin 2023

### N°23/06-06 Financement à 80% des travaux inscrits au schéma départemental AEP

Rapport,

Vu l'avis de la Chambre Régionale des Comptes sur les financements d'investissements apportés par le SMG-Eau35

Vu l'article L. L. 1111-10 du CGCT, qui impose que la participation minimale du maître d'ouvrage d'une opération d'investissement soit de 20 % du montant total des financements apportés au projet par des personnes publiques

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers Collègues, de bien vouloir :

**1°) FIXER**, dans toutes les nouvelles décisions de financement du SMG-Eau35, un taux maximal de financement par le SMG-Eau35 de 80% pour les ouvrages inscrits au schéma départemental,

**Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité**

Fait à Rennes, le 29 juin 2023

Le Président,



Joseph BOIVENT

